



## COMPTE-RENDU DU COPIL NATURA 2000 DU SITE DES MONTS DORE Le Mont-Dore le 07 novembre 2014

**Présents :**

- Michel BABUT (Maire de Chastreix)
- Luc BELENGUIER (PNRVA)
- Cécile BIRARD (PNRVA)
- Gérard BRUGIERE (Maire de Murat-le-Quaire)
- Julien CHAMBONNIERE (DDT 63 SEEF)
- Serge CHAMOIX (Maire de Picherande)
- Jean-François DUBOURG (Maire du Mont-Dore et Président du COPIL)
- Marie-Madelaine FERÉYROLLES (Maire de La Tour d'Auvergne)
- Alain FOURNIER (Syndicat des sylviculteurs 63)
- Sébastien GOUTTEBEL (Maire de Murol)
- Gilles GUILHOT (Fédération départementale de chasse 63)
- Dominique JARLIER (Maire de Rochefort-Montagne)
- Cédric MONIER (Mairie de Perpezat)
- Jean PAILLART (ONF)
- Patrick PELISSIER (Communauté de Communes Les Cheires et Maire de Saulzet le Froid)
- Christelle ROUDEIX (Conseil général du Puy de Dôme)
- René SEPHAUD (Coopérative d'animation pastorale)
- Pierre TABOURIN (DREAL Auvergne)
- Catherine TARTIERE (Mairie de Besse et Saint-Anastaise)
- Guillaume TRAPENAT (PNR VA)
- Eric VALLE (RNN Vallée de Chaudefour)
- Sophie VERGNOL (Communauté de Communes Sancy-Artense)

**Excusés :**

- Christine BONNARD (Sous-préfète d'Issoire)
- Sébastien GARDETTE (Président de la Chambre d'agriculture du Puy de Dôme)
- Lionel GAY (Président Communauté de Communes du Sancy)
- Thierry LEROY (conservateur RNNCS)
- Pascal MICHAUD (Maire d'Orcival)
- René SOUCHON (Président Conseil Régional Auvergne)

### **Ordre du jour**

Elections de la structure animatrice du site et du Président du COPIL  
Rappel synthétique sur Natura 2000 et le site Monts Dore par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.  
Bilan de l'animation 2014 du site Natura 2000 « Monts Dore » par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.  
Echanges sur des questions diverses

***(Cf. : accès au diaporama/power-point diffusé lors du COPIL du 7/11/2014, en ligne  
à l'adresse suivante :***

## Accueil et ouverture de la réunion

---

La réunion du COPIL est ouverte par son Président, Jean-François DUBOURG. Un tour de table est organisé.

## Elections

---

M. Chambonnière (DDT63), organise les élections suivantes :

**- le président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Monts Dore ».**

M. Dubourg se représente à la Présidence du COPIL. **Il est élu à l'unanimité.**

Il rappelle son attachement au terrain, puisque ce territoire constitue un cadre de vie mais aussi un « outil de travail ». Il existe un besoin mutuel entre les acteurs locaux et la préservation du site, et si parfois des échanges peuvent être difficiles du fait de points de vue divergents, ils sont nécessaires. M. Dubourg apprécie, depuis qu'il est Président de ce copil, les connaissances acquises sur le patrimoine naturel du Massif et sa valeur, il apprécie aussi les échanges mis en place.

**- la structure animatrice du site Natura 2000 « Monts Dore ».**

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne se représente comme structure animatrice du site.

**Le SMPNRVA est élu à l'unanimité.**

## Rappel concernant la démarche Natura 2000 sur le site des Monts Dore

---

Le Syndicat Mixte du PNR Volcans d'Auvergne rappelle tout d'abord que le SMPNRVA est engagé dans la démarche Natura 2000 via l'animation de 8 sites à enjeux importants sur son territoire. Les grandes lignes de la démarche Natura 2000 ainsi que les enjeux identifiés sur le site sont rappelés.

Les outils « Natura 2000 » sont également présentés (chartes, Mesures Agro-Environnementales-MAE, Contrats, Evaluation des Incidences).

Concernant les MAE territorialisées, M. Sephaud explique que 2014 est une année blanche pour les exploitants sur le site et espère que de nouvelles MAE pourront être contractualisées.

C. Birard : de nouvelles MAE et Climatiques seront préparées en 2015 avec les exploitants du site afin de pouvoir bénéficier d'une contractualisation en 2016. Une contractualisation en 2015 semblait trop difficile car de nombreux cadrages (nationaux, régionaux et validations par l'Europe) manquent encore.

M. Paillart demande s'il serait possible de faire bénéficier certains exploitants forestiers (notamment ceux en RNN) de la charte (et donc de l'exonération sur la taxe foncière sur le non bâti).

L. Belenguier : c'est possible. En 2014, il n'y a pas eu de réelle animation sur la charte pour des raisons de compensation aux communes dégressives. Mais une animation en ce sens pourrait avoir lieu en 2015.

M. Chambonnière, présente la notion d'Evaluation des Incidences, en précisant notamment qu'une nouvelle liste locale a été actée et qu'elle entrera en application à compter du 1er janvier 2015.

M. Chambonnière rappelle que l'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher les projets qui y seraient soumis, mais bien à s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000.

Il précise également qu'il s'agit d'une évaluation spécifique aux objectifs N2000, que cette évaluation est proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité.

Il présente ensuite le détail de la « liste locale 2 » et les opérations ou travaux qui devront faire l'objet d'une évaluation des incidences natura 2000 à partir du 1er janvier 2015 dès lors qu'ils seront situés tout ou partie à l'intérieur du site natura 2000 des Monts Dore.

Les projets concernés sont les suivants :

**- création de voirie forestière**

Voies permettant le passage de camions grumiers et pour une longueur de voie créée supérieure à 100 m.

**- création de pistes pastorales**

Voies permettant le passage de camions de transport de matériels ou des animaux et pour une longueur de voie créée supérieure à 100 m.

**- création de place de dépôt de bois**

Places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol et surface supérieure à 500 m<sup>2</sup>

**- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste**

Longueur de chemin ou de sentier créé supérieure à 100 m

M. Gouttebel explique que dans les mairies il est souvent difficile d'avoir le réflexe d'intégrer l'ensemble des zonages / obligations lors d'échanges avec des pétitionnaires par exemple.

Il est proposé de pouvoir envoyer à chaque commune du site une carte avec les périmètres « environnementaux ». De plus, à la demande des communes (et sous l'impulsion de l'animation par le SMPNRVA) des échanges pourront avoir lieu entre l'animateur du site et le maire / conseils municipaux sur des sujets à définir.

M. Tabourin : il est nécessaire que toutes les communes disposent en format papier en mairie d'une version du DOCOB.

M. Pellissier : il existe aussi un problème vis-à-vis des manifestations sportives. Elles sont nombreuses, et il est parfois difficile de trouver des interlocuteurs sur le sujet.

L. Belenguier : le SMPNRVA, en tant qu'animateur du site Natura 2000 peut intervenir sur ces questions. Pour aller plus loin, un projet d'état des lieux des différentes manifestations sportives sur le massif pourrait voir le jour afin d'identifier différents éléments (nombre de manifestations, nombre de participants, tronçons empruntés..) afin de s'orienter avec les mairies vers une stratégie globale.

Certains exemples de projets sur les territoires en RNN sont présentés.

Il existe une réglementation spécifique aux Réserves Naturelles Nationales qui n'existe pas pour Natura 2000. Ainsi, les exigences en RNN sont plus strictes et sévères que sur Natura 2000.

## Bilan des actions 2014

---

### **Présence des Gardes Nature :**

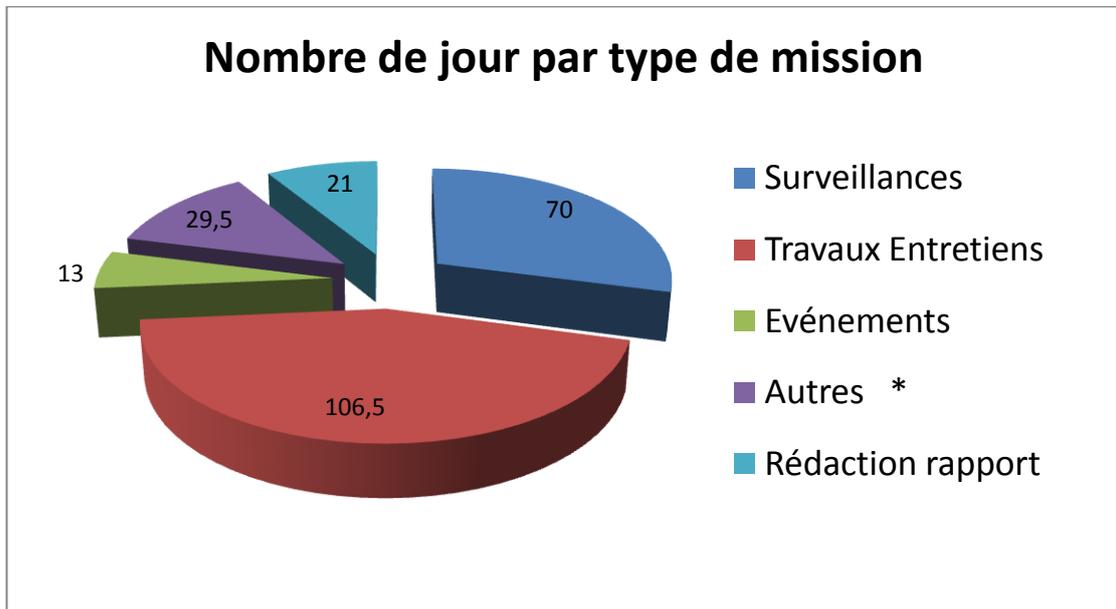
L'une des actions phares sur le site des Monts Dore est la présence des Gardes-nature du SM PNR VA. Ainsi, 2 gardes natura 2000 sont présents sur le site durant 6 mois avec des missions de :

- surveillance et sensibilisation
- suivi terrain
- suivi des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale
- veille écologique (exemple : apollon, oiseaux...)

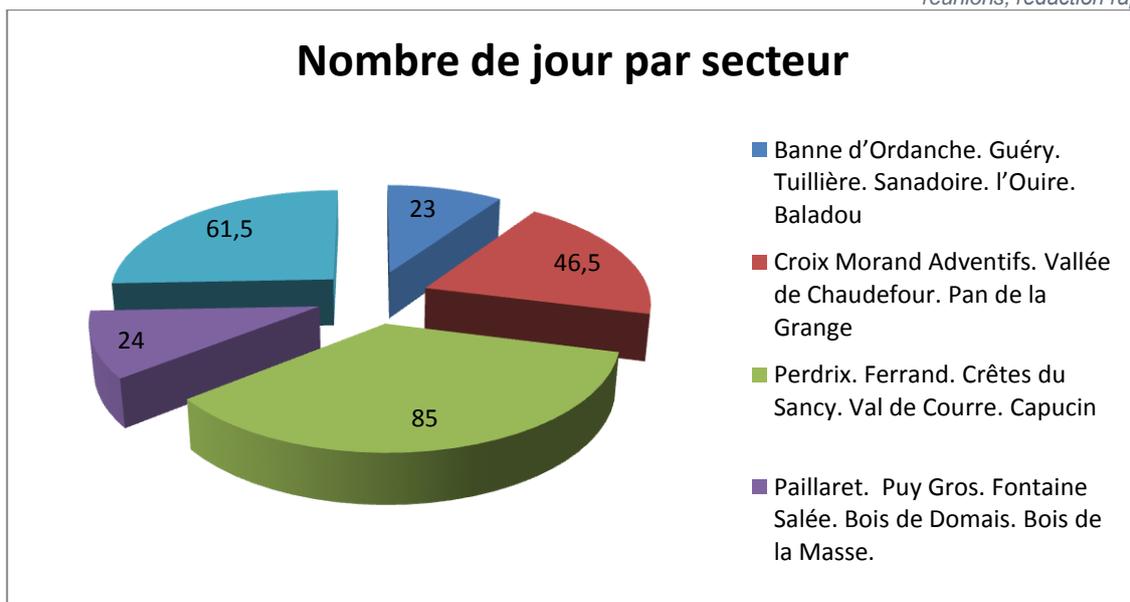
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Guillaume Trapenat (Garde Natura 2000 Monts Dore depuis plusieurs années) présente les grandes lignes d'action en 2014.

Le volet entretien/restauration des sentiers est important en termes de volume de temps de travail cette année, liée aux mauvaises conditions météorologiques notamment.



*\*réunions, rédaction rapport...*



M. Tabourin rappelle l'importance de la présence des gardes natura 2000, financés par l'Etat et l'Europe sur 3 sites en Auvergne (Chaîne des Puys, Massif cantalien et Monts Dore). Toutefois, il faut être prudent sur l'aspect « touristique ». Les actions d'entretien se justifient parfaitement par rapport à natura 2000, mais c'est plus difficile sur de gros travaux de restauration. Chaque acteur doit prendre sa part.

M. Tabourin demande à M. Trapenat s'il a constaté une amélioration dans les comportements. M. Trapenat confirme que les comportements évoluent petit à petit mais que certains problèmes subsistent (exemple des chiens errants).

#### **Entretien et restauration des sentiers :**

2 chantiers importants de 2014 sont présentés. Guillaume Trapenat explique les réalisations sur le col d'Enfer et le Puy de Clergue (techniques utilisées, problématiques...).

Un autre chantier important a été finalisé en 2014 : la restauration du GR4 sur le massif adventif. Financé dans le cadre d'un appel à projet national, ce dernier a pu être retenu car il était localisé en site Natura 2000. Ces travaux menés en collaboration avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy offrent aujourd'hui un résultat satisfaisant, mais qui ne doit pas faire oublier la nécessité d'entretien (estimé à 60 j/agents annuellement pour les 4.5 km de portion du sentier).

Une des avancées positives en 2014 est également l'organisation de chantier commun avec l'organisateur du trail du Sancy. 2 journées ont pu être réalisées (1 sur le puy de sancy et l'autre sur le massif adventif). Ces journées permettent un échange intéressant, et une sensibilisation des participants et organisateurs de cette manifestation importante sur le site. Ces chantiers devraient être organisés annuellement.

### **Fréquentation des crêtes :**

L'un des enjeux du site Natura 2000 est la conciliation entre usages et la gestion de la fréquentation.

En 2014, la RNNCS a lancé une démarche de concertation via la mise en place de groupes de travail rassemblant les différents acteurs liés à la fréquentation du site. Les besoins importants identifiés rappellent la nécessité de collaboration entre acteurs pour agir efficacement sur l'ensemble du site.

### **Avis sur les manifestations et Evaluation des Incidences :**

En 2014 (au 04 novembre 2014), la structure animatrice du site a été consulté pour :

- 11 demandes d'avis pour des manifestations non motorisées
- 3 demandes d'avis pour des manifestations motorisées

De plus, des demandes d'avis ponctuels ont été assurés (exemple de la mise en place de la station trail permanente sur le Mont-Dore, enlèvement câbles ERDF...).

M. Chambonnière précise qu'à l'échelle du département 63, une cinquantaine d'avis sur des manifestations avec évaluation d'incidences sont recensés.

### **Dossier « divers » 2014 :**

Au niveau du col de la Croix-Saint Robert, en 2013, des espèces protégées (Saules des Lapons) ont été détruites (par ERDF). Malheureusement, en 2014, au même endroit, un nouveau constat de destruction d'espèce protégée (Saules des Lapons) a été réalisé (destruction par le CG63 dans le cadre d'opération d'entretien des bas côtés).

Les deux constats n'ont pas abouti à des PV. Toutefois, ERDF s'est engagé à financer 3 mois de garde nature en 2015.

Quant au CG63, des échanges sont en cours actuellement pour voir comment éviter ces mêmes problèmes à l'avenir.

Au niveau de la Roche Sanadoire, des voies d'escalade ont été mises en place sans autorisation du propriétaire et menaçant la tranquillité du site (site de nidification intéressant pour les oiseaux rupestres). L'ONF, gestionnaire de cette parcelle propriété de l'Etat, en a été averti, et l'enlèvement de la voie devrait avoir lieu dès que possible.

Sur le Puy de l'Ouire, le SMPNRVA a été contacté par l'ONF et l'éleveur ovin, afin de solutionner un problème lié au passage d'un sentier et d'une piste équestre (problème de fuite des brebis...). Plusieurs échanges et une visite de terrain ont permis d'aboutir à un projet commun. Le chantier devrait se tenir au printemps 2015.

### **Des contrats Natura 2000 pour 2015 ? :**

3 dossiers vont faire l'objet d'une préparation d'ici la fin d'année :

Mare de Seignavoux : problématique de piétinement et dégradation de milieux intéressants. Des discussions avec l'éleveur sont engagées.

Signalétique Estives : des panneaux de signalétique sont réclamés depuis plusieurs années par les acteurs locaux et les éleveurs. Une estimation technique et financière avait été faite, elle est à réactiver et mettre à jour.

Forêt et Buxbaumie verte : plusieurs stations de cette espèce patrimoniale (mousse de l'annexe II de la directive Habitats) sont présentes sur le site. L'objectif est d'évaluer avec les propriétaires et gestionnaires forestiers, les actions de mise en place d'ilot de sénescence possibles. La commune du Mont-Dore, en tant que propriétaire de parcelle boisée, est particulièrement concernée.

## **Charte Natura 2000 :**

1 charte Natura 2000 a été signée en 2014, avec 340 ha engagés.

## **Perspectives 2015**

---

Les perspectives d'actions 2015 sont présentées.

- Poursuite de l'animation territoriale et suivi des actions (chartes, contrats, MAEC,...)
- Suivi restauration du Sancy
- Gestion administrative et financière du site
- Evaluations des incidences
- 200 j de gardes nature financés + 60 j d'animation
- Echanges formation exploitants agricoles
- Préparation des MAEC
- Suivi groupe de travail crêtes et organisation de l'entretien / restauration
- Communication / sensibilisation

M. Dubourg lève la séance, et exprime sa satisfaction vis-à-vis du travail mené et des échanges. Il remercie l'ensemble des participants.

**Prochaine réunion du COPIL fin 2015.**